



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25108498

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,

20 AOÛT 2025

Division **en Mons**

N° d'entreprise : **0897 642 057**

Nom

(en entier) : **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **7110 La Louvière, Chemin de la Reconversion(H-G) 17-19**

Objet de l'acte : Démission et nomination

EXTRAIT DES DÉCISIONS ÉCRITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 août 2025

Résolution 1

Les administrateurs prennent acte de la fin du mandat de Monsieur Dirk DE CLERQ en tant que délégué à la gestion journalière et ce depuis le 1 août 2025.

Résolution 2

Les administrateurs décident de nommer Monsieur Pierre MOTTE, faisant élection de domicile au siège de la Société, en tant que délégué à la gestion journalière avec effet rétroactif et ce au 1^{er} août 2025.

Il exerce son mandat à titre gratuit. Son mandat de délégué à la gestion journalière prend fin lorsqu'il est révoqué par le conseil d'administration.

Son mandat de délégué à la gestion quotidienne peut être révoqué ad nutum.

Il détient le titre de Site Manager pour exercer sa fonction de « Personne en charge de la gestion journalière / Persoon belast met dagelijks bestuur/ Person in charge of daily management » et est habilité à représenter individuellement la Société dans les limites de ce pouvoir.

Résolution 3

Les administrateurs décident d'accorder une procuration spéciale à Maîtres Pia Sobrana Gennari Curlo, Tom Wera et Egor Akulov, ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats LMBD SCRL, dont le siège social est établi Chaussée de la Hulpe 177/7, 1170 Bruxelles et de la société B-Docs BV, dont le siège social est établi rue Willem de Zwijger, 27, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à ses administrateurs et préposés, dont Mme Hanane Mejdoubi et Mme Carmen Theunis, avec le droit d'agir seul et avec le droit de substitution, d'accomplir – au nom et pour le compte de la Société – toutes formalités auprès des greffes compétents, du Moniteur belge et/ou de la Banque-Carrefour des Entreprises, et plus généralement de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la mise en œuvre des décisions prises ci-dessus.

Pour extrait conforme:

Pia Sobrana Gennari Curlo
Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).